

Compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Auménancourt, se sont réunis à 20h00 à la Mairie d'Auménancourt 38 rue du 151^{ème} RI 51110 Auménancourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 25 juin 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents ou Représentés :

Présents : Tous les conseillers en exercice

Était Absent non Représenté :

Monsieur Franck GUREGHIAN

Secrétaire de séance :

Madame Elisabeth TAYOT

Commune d'Auménancourt

N°1 Modification du tableau des élus :

Suite à la démission de Monsieur Alban WICZEWSKI du conseil municipal en date du 9 juin 2024 et conformément à l'application du premier alinéa de l'article L. 270 du code électoral en appelant Madame Cécile PREVOT, suivante de la liste « Auménancourt Autrement » pour occuper le siège laissé vacant par Monsieur Alban WICZEWSKI de son mandat de conseiller municipal.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la modification du tableau des élus.

N°2 Validation de l'organisation du temps de travail :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la validation de l'organisation du temps de travail.

N°3 Validation du devis pour les imprimantes (Mairie/école) :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la validation du devis de la société CHAMPAGNE REPRO pour les imprimantes de la mairie et de l'école d'un montant de 4 896.86€ HT.

N°4 Validation du devis pour les défibrillateurs :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la validation du devis de la société SARL DL France défibrillateur pour la commande de 3 défibrillateurs (Mairie/Salle polyvalente/Centre Culturel) d'un montant de 5 950.80€ TTC.

N°5 Validation du devis pour le marquage routier rue du 151^{ème} RI :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la validation le devis de la société empreinte signalisation pour un montant de 1 972.80€ TTC.

N°6 Désignation d'un correspondant incendie :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la désignation de Madame Nadine PREVOTEAU comme correspondante incendie.

N°7 Demande de subvention pour la Dotation générale de décentralisation pour la bibliothèque :

Après avoir délibéré,

DECIDE de poursuivre l'élargissement des horaires d'ouverture au public de la médiathèque de 10h à 20h par semaine débuté le 1er janvier 2023, ce qui représente un surcoût de 10 517€ en année pleine.

DECIDE de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DGD pour compenser le surcoût de l'évolution des horaires à hauteur de 80% selon le plan de financement ci-annexé.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

N°8 Renouvellement de la convention pour la machine à pain :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec Monsieur et Madame COMPAGNON pour la machine à pain.

N°9 Création d'un terrain multisports :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet futur d'un terrain multisports et autorise Monsieur le Maire à réaliser les demandes de subventions pour la création de ce terrain multisports.

Hors délibération :

- Madame Fiona FAUVET nous a présentée son projet de trails pour tous en collaboration avec l'AFR et aux profits d'associations caritatives qui aura lieu le 29 septembre 2024
- Lecture du courrier de Monsieur SARAZIN adressé au conseil municipal
- Les pompiers d'Auménancourt ont signés pour la départementalisation (SDIS)
- Monsieur Vincent RICHARD informe le conseil de la nouvelle plantation dans le jardin partagé
- Les puisards rue de la Vierge et rue Robert de Coucy ont été réalisés
- Changement des candélabres en 2025 pour le passage en LED dans la commune
- Ouverture possible de la micro-crèche en septembre 2024
- Triennale exposition photos prévue le 12 et 13 octobre 2024
- Une réunion publique avec MUTUA+ a eu lieu en Mairie le jeudi 27 juin 2024
- Projet futur d'instaurer la mutuelle du travail pour les agents de la commune

La séance a été levée à 22h45